Les événements significatifs déclarés à l'ASNR en juillet 2026

31.7.2026 - | EDF

En juillet 2026, la Direction de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré 3 événements significatifs à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Ces événements n'ont pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ni l'environnement.

Sûreté :

- **Evénement déclaré le 21 juillet (niveau INES 0) – Non-respect du délai de réalisation d'un essai périodique**

Le 1er juillet 2026, l'essai périodique de démarrage du Groupe d'Ultime Secours* de l'unité de production n°1 n'a pas pu être effectué, en raison d'un défaut sur deux sondes de température. Un contrôle de ces équipements est mené quelques jours plus tard. L'essai est donc réalisé avec succès le 16 juillet 2026 sans que soit respecté le délai de réalisation.

Cet évènement n'a eu aucun impact réel sur la sécurité du personnel et la sureté des installations, il a toutefois été déclaré le mardi 21 juillet 2026, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

**Dispositif d'alimentation électrique de secours*

Radioprotection :

- **Evénement déclaré le 28 juillet (niveau INES 0) – Non-port du matériel de suivi radiologique**

Le 23 juillet, un intervenant procède à une activité de soudage dans un local en zone contrôlée, sans porter le matériel de suivi radiologique obligatoire (dosimètres passifs et opérationnels) contenu dans une pochette. Cette dernière a été déposée à l'extérieur du chantier avant l'activité.

L'écart est détecté par un agent du service prévention des risques qui stoppe le chantier et fait sortir l'intervenant de zone contrôlée.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la santé du personnel. Il a toutefois fait l'objet d'une déclaration le mardi 28 juillet 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), en tant qu'événement significatif radioprotection (ESR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

Environnement :

- **Evénement déclaré le 22 juillet**

Pour éviter l'entartrage de l'eau qui circule dans le circuit de refroidissement, des injections ponctuelles d'acide sulfurique peuvent être réalisées à partir de tuyauteries dédiées (CTF).

Le 4 juillet, une présence d’acide a été détectée sur l’une de ces tuyauteries de l’unité de production n°2. Les investigations réalisées par les équipes ont permis d’identifier une légère dégradation de l’équipement à l’origine de cette perte de confinement. Des traces d’acide ont été observées dans des caniveaux de collecte des eaux, avec possible migration vers des zones comportant un contact avec le sol. Afin d’évaluer précisément la situation, des contrôles ont été engagés pour vérifier l’absence d’impact sur les eaux souterraines et sur l’environnement. Parallèlement, les actions nécessaires à la réparation de la tuyauterie ont été lancées.

Cet événement n’a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur la sécurité du personnel. Il a été déclaré par la direction de la centrale de Golfech comme événement significatif pour l’environnement le 22 juillet 2026, à l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

Transport :

- **Aucun événement déclaré**

https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-evenements-significatifs-declares-a-l-asnr-en-juillet-2026